



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U9 2023/2024

Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2023/2024

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat IDF U9 se déroule en plateaux indépendants.
- 1.2. Jusqu'à 7 jours avant les plateaux les clubs doivent indiquer par mail à la Commission Roller Hockey IDF :
 - S'ils souhaitent faire participer une ou plusieurs équipes (cette confirmation de participation est **obligatoire**)
 - S'ils souhaitent faire jouer des joueurs licenciés dans un autre club avec une de leurs équipes (les joueurs doivent obligatoirement être issus d'un club inscrit en U9 IDF)
- 1.3. Passé ce délai les clubs n'ayant pas confirmé leur présence sont **considérées comme absents** et les plannings sont établis pour être envoyés au plus tard le mercredi précédant le plateau
 - 1.3.1. Hors cas de force majeure, apprécié par la Commission Roller Hockey IDF, l'absence de confirmation ou le forfait moins de 7 jours avant la date du plateau entraîne une pénalité financière de niveau 1.
- 1.4. Le nombre minimum de joueurs par équipe est fixé à 4 et il est recommandé qu'il soit égal à 6.
- 1.5. L'inscription en U9 IDF est possible tout au long de la saison mais doit avoir lieu au minimum 7 jours avant le premier plateau auquel le club souhaite participer

2. Heure et lieu des rencontres

- 2.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.
- 2.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 13h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00, sauf dérogation autorisée par la Commission Roller Hockey IDF.
- 2.3. Les dates possibles des matchs sont celles indiquées sur le calendrier régional fixé par la commission Roller Hockey IDF.

3. Format des matchs

3.1. Format du terrain

- 3.1.1. Les matchs se jouent à 3 contre 3 sur la largeur d'un terrain avec des cages réduites (jusqu'à 80x60cm).
- 3.1.2. La séparation de la piste doit être matérialisée.

3.2. Pénalités

- 3.2.1. Les fautes du Règlement Sportif Général – dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022) passibles de pénalités mineures sont à signaler aux joueurs fautifs et l'approche pédagogique est à privilégier.
 - 3.2.1.1. En cas de faute de cette nature, l'arbitre arrête brièvement le jeu et la fait remarquer au joueur. Le palet est remis à l'équipe non fautive et l'équipe fautive doit retourner dans sa zone de défense et toucher sa cage avant de repartir.



3.2.1.2. Selon la dureté de l'action du joueur fautif et à l'appréciation de l'arbitre, le joueur fautif peut être exclu pour la durée restante de la rotation et n'est pas remplacé avant la rotation suivante.

3.2.2. En cas d'infractions similaires répétées, ou de fautes passibles d'une pénalité majeure, d'une pénalité de méconduite ou de méconduite pour le match, l'arbitre peut exclure un joueur pour la durée du match.

3.3. Temps de jeu

3.3.1. Le temps de jeu est décompté sans arrêts pour les deux terrains en même temps. Le temps de jeu est adapté selon le nombre de match joué par chaque équipe et est compris entre 10 et 20 minutes.

3.3.1.1. Le temps de jeu est défini pour chaque match par la Commission Roller Hockey IDF, selon les dispositions d'organisation de chaque plateau (horaires, disponibilité de la salle, nombre de d'équipes...)

3.3.2. Un arrêt de jeu simultané pour les deux terrains est effectué en cas de blessure d'un joueur.

3.4. Règles de jeu spécifiques

3.4.1. Le match se déroule sans gardien de but, aucun joueur ne doit stationner devant sa cage ou la cage adverse (à moins d'un mètre, sans mouvement). L'infraction à cette règle est une faute et doit être traitée comme pénalité mineure selon les modalités de l'article 3.2.

3.4.2. En cas de cage déplacée l'arbitre peut la remettre en place avec ou sans arrêt de jeu (selon la distance du jeu)

3.4.2.1. Aucun but ne peut être attribué dans une cage déplacée

3.4.2.2. En cas d'arrêt de jeu pour replacer la cage ou de but dans une cage déplacée, l'arbitre remet le palet en jeu en donnant la possession à l'équipe en défense. L'équipe en attaque doit retourner dans sa zone de défense.

3.4.2.3. En cas de but l'arbitre remet le palet en jeu en donnant la possession à l'équipe en défense. L'équipe en attaque doit retourner dans sa zone de défense.

3.4.3. Une sonnerie toute les minutes indique à chaque équipe qu'elle doit procéder à une rotation de joueurs.

3.4.4. A la sonnerie le porteur du palet le laisse immédiatement en place et les 3 joueurs de chaque équipe se dirigent vers leur banc. Les joueurs suivants peuvent entrer en jeu, depuis l'emplacement de leur banc, immédiatement après la sonnerie.

3.4.4.1. Le fait d'interférer avec le jeu en revenant sur son banc est une faute et doit être traitée comme pénalité mineure selon les modalités de l'article 3.2.

3.4.4.2. Si une équipe comprend un nombre de joueurs qui n'est pas multiple de 3 et qu'une rotation amène certains joueurs à rester en jeu, ces joueurs doivent taper dans la main de leur officiel d'équipe sur le banc avant de repartir en jeu.

3.4.4.3. Un joueur peut quitter le terrain en dehors des sonneries prévues à cet effet ou d'un arrêt du temps pour blessure en cas de difficultés physiques manifestes.

3.4.5. Les participants doivent systématiquement diriger le jeu vers la cage de l'équipe adverse.



3.4.6. En cas de palet injouable l'arbitre remet en jeu un nouveau palet au plus proche de la zone de sortie du palet, à 1m au minimum des limites du terrain

4. Admissibilité des participants

4.1. Peuvent participer les joueuses et joueurs licenciés FFRS des catégories de compétition U7 et U9.

5. Ententes, regroupement d'équipes, club principal

5.1. L'inscription en championnat U9 peut se faire par club uniquement (les ententes ne sont pas déclarées dans le module de résultat)

6. Emargement des équipes

6.1. L'émargement des équipes se fait via le module de résultats sur Rolskanet.

6.2. Chaque **club** est tenu de renseigner dans le match unique de chaque journée « CLUB X vs Plateau IDF U9 » son effectif de joueurs et officiels d'équipe (**quel que soit le nombre de joueurs du club et le regroupement qui en est fait pour la journée**).

6.3. Seul cet émargement électronique fait foi pour la présence des joueurs et officiels.

6.4. La liste des joueurs peut être modifiée à tout moment jusqu'au début du plateau.

7. Récompenses

7.1. Le club local fournit des récompenses à chaque participant en fin de plateau

7.2. L'achat de récompenses est remboursé par la commission sportive Roller Hockey IDF, après envoi des justificatifs par mail.

8. Arbitrage

8.1. Les modalités règlementaires de l'arbitrage des matchs U9 sont définies dans le règlement régional de l'arbitrage.

9. Attribution des lieux d'accueil

9.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.

9.2. Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.

9.3. Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeure, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF.

10. Forfait

10.1. Un club, inscrit en championnat U9 IDF est considérée comme forfait lors d'un plateau si aucun joueur du club ne participe au plateau

10.2. Être forfait à plus de 3 reprises (à partir de 4) au cours d'une même saison entraîne un forfait de saison.

10.3. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.